

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 355

présenté par

M. Gérard, Mme Boyer, Mme Marsaud, M. Kerlogot, Mme Vanceunebrock, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tuffnell, Mme Colboc et Mme Zannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.